

Termes de référence

Mission d'évaluation finale du projet
Prévention de la jeunesse contre la radicalisation en République du Congo par le biais des mesures socio-économiques et activités pour une contribution positive au développement du pays et la consolidation de la démocratie

Octobre 2017

Institution	PNUD Congo
Intitulé du poste:	1 Consultant national spécialiste de l'évaluation de projets
Lieu d'exécution:	Brazzaville, Pointe-Noire et Niari
Domaine:	Réduction de la pauvreté et consolidation de la démocratie
Durée des services	Vingt (20) jours
Date de prise de fonction	A la signature du contrat

I. CONTEXTE ET RESULTAT

1.1 Contexte général de la mission et présentation du projet

La situation actuelle avec la chute continue du cours du pétrole a sérieusement affecté les performances économiques du Congo et inversé les gains relatifs réalisés durant quelques années. Ce qui place le Gouvernement face à des défis majeurs, parmi lesquels le risque élevé pour les personnes marginalisées de tomber dans la radicalisation et la violence.

En effet, les jeunes marginalisés sont habituellement très actifs dans le déclenchement de la violence au Congo et pourraient facilement être mobilisés par les différents groupes protagonistes en cas de conflits politiques. D'ailleurs, il existe des précédents malheureux dans l'histoire du pays avec d'une part les guerres civiles des années 1990 et 2000 et d'autre part les violences urbaines de l'année 2015 ayant éclaté très facilement (i) après des match de football, quel que soit la défaite ou la victoire de l'équipe nationale à la coupe d'Afrique des nations, (ii) à la suite de l'annulation du baccalauréat et (iii) à la faveur des manifestations des partis d'opposition contre le référendum sur le changement de la constitution. L'ampleur que peut prendre cette situation à tout moment est à redouter d'autant que la plupart des ex-combattants sont devenus membres des partis politiques de la majorité et de l'opposition et est donc enclin à recourir à des conflits armés pour faire valoir leurs opinions politiques. Jusqu'à présent où se déroule l'élection présidentielle, il n'y a pas de compromis véritable entre le gouvernement et l'opposition radicale sur la gouvernance électorale. En d'autres termes, la scène politique est restée volatile. Une volatilité qui s'est exacerbée après l'élection présidentielle de 2016.

Tenant compte de ces constats, bénéficiant d'un concours financier du gouvernement du Japon, le PNUD a mis en place un projet de Prévention de la Jeunesse contre la radicalisation en République du Congo par le biais des mesures socio-économiques et activités pour une contribution positive au développement du pays et à la consolidation de la démocratie ». Ce programme initialement prévu pour Brazzaville et le Pool a été étendu dans les villes de Pointe-Noire et de Dolisie grâce aux ressources additionnelles du PNUD Congo.

II.1- Portée de l'évaluation :

L'équipe de consultants évaluera le projet en tenant compte dans ses analyses des piliers programmatiques du PNUD :

- L'égalité des genres ;
- Les droits humains ;
- L'appropriation locale et nationale ;
- Le renforcement des compétences locales et nationales.

II.1- Objectifs de l'évaluation

1) Objectif général

L'objectif général de l'exercice est de procéder à l'évaluation finale du projet "Prévention de la jeunesse contre la radicalisation en République du Congo par le biais des mesures socio-économiques et activités pour une contribution positive au développement du pays et la consolidation de la démocratie" mis en œuvre dans les localités de Brazzaville, Pointe-Noire et Niari afin de tirer les leçons apprises pour une capitalisation de bonnes pratiques.

Et comme objectifs spécifiques :

- Evaluer la pertinence et la conception du projet en rapport avec les préoccupations des bénéficiaires ;
- Evaluer les performances du projet par rapport aux effets engendrés et à la livraison de produits pertinents ;
- Evaluer le fonctionnement du dispositif de suivi-évaluation du projet mis en place ;
- Evaluer l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre du projet ;
- Evaluer la contribution du projet à l'appui économique apporté aux jeunes dans les zones ciblées, et le degré de satisfaction des bénéficiaires vis-à-vis des résultats obtenus ;
- Evaluer la durabilité et la reproductibilité du projet ;
- Identifier et analyser les principaux facteurs qui ont affecté (de façon positive ou négative) l'exécution des activités du programme et évaluer les réponses apportées, afin d'améliorer la qualité de sa mise en œuvre et d'atteindre les résultats escomptés ;
- Formuler des recommandations et orientations notamment pour la replicabilité et/ou la mise à l'échelle.

III. QUESTIONS DE L'EVALUATION

Pour atteindre les objectifs spécifiques de l'évaluation, le consultant devra s'appuyer sur les critères énoncés ci-dessous. L'évaluation devra :

1) Evaluer la pertinence et la conception du projet

- Les objectifs et les résultats du projet ont-ils été clairs et réalisables dans le délai imparti ?
- Les capacités des structures chargées de l'exécution du projet et des acteurs impliqués dans sa mise en œuvre ont-elles été correctement prises en compte lors de la conception du projet ?
- Les leçons tirées d'autres projets pertinents ont-elles été correctement incorporées dans la conception du projet ?

- Les accords de partenariat ont-ils été correctement identifiés et les rôles et responsabilités négociés avant l'approbation du projet ?
- Les problématiques du genre, des droits humains ainsi que les questions d'environnement ont-elles été prises en compte dans la conception du projet ?
- Les problèmes liés à la durabilité du projet ont-ils été pris en compte dans la conception du projet ?
- Les ressources nécessaires (personnel, financières, matérielles) pour la mise en œuvre du projet ont-elles été correctement évaluées et prises en compte dans la conception du projet ?

2) Evaluer la mise en œuvre du projet dans ses 2 composantes

- Le cadre logique du projet et les plans de travail ont-ils été utilisés comme outils de gestion durant la mise en œuvre du projet ?
- Le processus d'achat était-il approprié ?
- La mise à disposition des fonds s'est-elle déroulée comme prévu ?
- Comment la gestion axée sur les résultats a-t-elle été utilisée lors de la mise en œuvre du projet ?
- Quel est le niveau d'efficacité des accords de partenariats pour le projet ?
- Les capacités locales ont-elles été utilisées efficacement lors de la mise en œuvre du projet ?
- Quels enseignements peut-on tirer de la mise en œuvre du projet ?

3) Evaluer le dispositif de suivi-évaluation mis en œuvre dans le cadre du projet :

- Quel est le niveau de qualité, d'efficacité et d'efficience du processus de suivi-évaluation du projet ?
- Les rapports sur l'état d'avancement du projet ont-ils été produits avec précision, en temps opportun ?
- Quelles sont les mesures à adopter pour améliorer le cas échéant le processus de suivi-évaluation du projet ?

4) Evaluer la pertinence, l'efficacité et l'efficience du projet ainsi que la durabilité des résultats obtenus

4.1) Pertinence :

- Le projet est-il pertinent par rapport aux priorités nationales de développement ?
- Le projet est-il pertinent par rapport au plan d'action pour la mise en œuvre du programme pays 2014-2018 entre le Congo et le PNUD ?
- Le projet répond-il aux besoins des populations des zones ciblées ?
- Le projet présente-t-il une cohérence interne au niveau de sa conception ?

4.2) Efficacité :

- Les résultats escomptés et les objectifs du projet ont-ils été atteints ?
- Quels sont les facteurs positifs et les obstacles internes et externes à la réalisation des résultats escomptés et des objectifs du projet ?
- Quels sont les effets ou effets probables du projet ?

4.3) Efficience :

- Les résultats obtenus sont-ils satisfaisants au regard des ressources humaines, matérielles et financières investies ?
- Ces ressources ont-elles été planifiées et gérées de façon rationnelle et optimale ?
- Les stratégies adoptées étaient-elles adaptées aux objectifs et résultats attendus (mobilisation des ressources, partenariats techniques, stratégie de renforcement des capacités, interventions auprès des communautés, etc.) ?

4.4) Durabilité :

- Quelle est la probabilité que les acquis du projet ne soient pérennisés une fois le projet arrivé à expiration ?
- Le niveau d'appropriation des acteurs locaux est-il suffisant pour permettre la durabilité des résultats du projet ?
- Quels sont les principaux obstacles qui peuvent entraver la durabilité du projet ?
- Le processus de gouvernance du projet présentent-ils des risques qui pourraient compromettre la durabilité des résultats du projet ?
- L'un de ces obstacles a-t-il été abordé dans le cadre de la mise en œuvre du projet ?
- Quels sont les domaines du projet qui présentent le meilleur potentiel en termes de durabilité ?
- Quelles sont les mesures possibles susceptibles de contribuer davantage à la durabilité des résultats du projet ?

5) Evaluer le degré de satisfaction des bénéficiaires vis-à-vis des résultats obtenus :

- Quel est le degré de satisfaction des bénéficiaires vis-à-vis de l'accès à la formation et suivi, par rapport à la situation antérieure au projet ?
- Quel est le degré de satisfaction des bénéficiaires vis-à-vis de l'appui économiques apporté, par rapport à la situation antérieure au projet ?
- Quel est le degré de satisfaction des bénéficiaires vis-à-vis de leur condition économique par rapport à la situation antérieure au projet ?

6) Identifier les facteurs de succès et les obstacles à l'atteinte des résultats escomptés :

- Quelles sont les principales contraintes ayant fait obstacle à la mise en œuvre du projet ?
- Quels sont les principaux atouts ayant contribué à la mise en œuvre du projet ?

IV. METHODOLOGIE DE L'EVALUATION

Caractéristiques générales

Il est proposé à l'évaluateur une méthodologie de type croisée (analyse de documents et entretiens sur le terrain), avec une forte dimension participative, permettant une appropriation des résultats par les différents partenaires du projet.

Notamment, l'évaluateur produira une grille simple d'auto – évaluation à l'endroit des bénéficiaires et de l'ensemble des partenaires du projet.

Période couverte par l'évaluation

L'évaluation se concentrera sur la période de septembre 2016- septembre 2017.

Principales étapes de l'évaluation

Elles seront à préciser dans la proposition du consultant, et pourront notamment comporter les phases suivantes :

- Travail préparatoire avec des échanges avec l'équipe du projet à Brazzaville
- Recueil de données et de documents en lien avec l'équipe projet
- Mission de six jours sur le terrain dans les trois localités (Brazzaville, Pointe Noire, Dolisie), avec restitution lors d'un atelier des résultats obtenus auprès de l'ensemble des partenaires à Brazzaville
- Finalisation du rapport.

Documentation

- L'évaluateur s'appuiera notamment sur les documents ressources suivants :
- Documents de projet initial et Plan de Travail Annuel 2016 et 2017 ;
- Rapports narratifs trimestriels ;
- Outils de planification, suivi & évaluation (PSE) du projet, comprenant la planification et le suivi des activités, le suivi des IOV et le suivi des bénéficiaires ;
- PV des comités de pilotage ;
- Termes de référence et documents clé développés au fil du projet ;
- Recherches et publications produites dans le cadre du projet
- Rapport d'audit du projet

V. COMPOSITION DE L'EQUIPE D'EVALUATION ET COMPETENCES

V.1 – PRINCIPAUX RESULTAS ATTENDUS - LIVRABLES :

1) Livrables attendus

Le consultant est appelé à produire deux (2) rapports, qui obéiront à la démarche suivante :

- 1- Un rapport initial de démarrage sur la compréhension du travail à réaliser basé sur l'analyse des TDR et des rencontres préliminaires avec les commanditaires. Ce rapport indiquera la méthodologie spécifique à suivre pour l'évaluation y compris le cadre analytique qui sera utilisé pour réaliser les méta-analyses. Le rapport initial devra aussi indiquer la méthode retenue par les évaluateurs pour conduire l'analyse prospective indiquée dans les objectifs de l'évaluation. Il présentera le chronogramme de la mission, les outils d'analyse et de collecte des données complémentaires devraient être inclus dans la note qui sera présentée par le consultant aux parties prenantes de l'évaluation. Une version finale de la note intégrant les feedbacks et suggestions de ces derniers sera produite et transmise au PNUD (produit N° 1)
- 2- Draft du rapport d'évaluation rédigé en français et selon le format fourni en Annexe 1 (produit N° 2). Un rapport sur chacune des composantes en rapport avec la localisation géographique des réalisations sur le terrain : i) la mise en œuvre et les résultats des projets dans les départements de Brazzaville, du Pool, de Pointe-Noire et du Niari en partenariat avec le ministère de la jeunesse et de l'Education Civique et des directions départementales
- 3- Présentation des principales conclusions et recommandations à la réunion des parties prenantes et la facilitation de l'atelier (par le chef d'équipe senior) en utilisant des méthodes participatives. Il sera associé à cette présentation un annexe portant sur les axes stratégiques d'orientation (en français et anglais), dûment motivés pour la période sous revue (Produit N°3) ;
- 4- Rapport final d'évaluation comportant toutes les recommandations pertinentes issues de l'atelier de présentation avec les toutes les parties prenantes en français selon le format fourni en Annexe 1 (Produit N° 4). L'équipe de l'évaluation est responsable de la traduction du document final en anglais et en français. Un résumé de ce rapport sera aussi produit en français et anglais.

Ce travail se décline en plusieurs sous-livrables, dont voici le détail :

1.1. Rythme de remise des rapports :

Livrables	
Présentation d'une méthodologie d'intervention	deux (2) jours après la signature du contrat
Rapports provisoires contenant les analyses et les résultats de l'évaluation conformément aux TDR de la mission	douze (12) jours après la signature du contrat

Rapport définitif prenant les observations et commentaires	six (6) jours après remise la
des parties prenantes	remise du rapport provisoire.

2) Structure proposée pour les rapports finaux

Les rapports d'évaluation ne doivent pas dépasser 20 pages, mais pourront intégrer des annexes pertinentes et utiles pour la compréhension du document et son exploitation future. Ils devront plus ou moins se présenter de la façon suivante :

- ✓ Méthodologie utilisée (1 – 2 pages) ;
- ✓ Contexte de mise en œuvre du projet et présentation des principaux concepts (1–2 pages) ;
- ✓ Présentation des conclusions de l'évaluation, conformément aux critères retenus et à la portée de l'évaluation définie plus haut (10 – 15 pages) ;
- ✓ Conclusions et recommandations (2 – 3 pages) ;
- ✓ Annexes : termes de référence, entretiens réalisés, documents exploités, exemples d'outils mobilisés, etc.

3) Structure proposée pour le rapport comparatif

Le rapport consolidé ne doit pas dépasser dix (15) pages, mais pourra intégrer des annexes pertinentes et utiles pour la compréhension du document et son exploitation future. Il devra plus ou moins se présenter de la façon suivante :

- ✓ Principaux résultats issus de la mise en œuvre des deux projets (5 pages maximum) ;
- ✓ Stratégies retenues dans la mise en œuvre des deux projets (2 – 3 pages) ;
- ✓ Partenariats établis (2 – 3 pages) ;
- ✓ Facteurs de réussite et obstacles (2 – 3 pages).
- ✓ Conclusions et recommandations en vue de la mise à l'échelle du projet sur le territoire national à l'horizon 2018 (2 – 3 pages).

4) Supervision

Le/la consultant(e) procédera à l'évaluation du projet sous la supervision générale du PNUD, assistée du Chargé de projet Jeunesse, des Conseillers principaux au Programme, Responsable de l'Unité Environnement et Pauvreté et Gouvernance et Résilience et du point focal Suivi et évaluation. Le « groupe de référence » du PNUD Congo assistera le superviseur dans le suivi-qualité du travail accompli par les consultants. Ensemble, ils ont validé les présents termes de référence, ils fourniront les feedbacks requis sur le rapport provisoire et le draft du rapport d'évaluation, et participeront au debriefing organisé quelques jours avant la remise du rapport final.

VI. PROFILS DES CONSULTANTS

L'évaluation du projet sera menée par un(e) consultant(e) national(le)

Consultant national(e)

✓ Expérience :

- Au moins 10 ans d'expérience professionnelle en suivi/évaluation des projets/ programmes d'aide au développement ;
- Une solide connaissance du contexte congolais et une expérience probante en Afrique centrale
- Aptitude à coordonner les équipes ;
- Une expérience de travail avec le SNU constitue un atout.

✓ **Qualifications requises :**

- Etre titulaire d'un diplôme supérieur (Master/ BAC + 5 au moins) dans l'une des disciplines suivantes : économie et/ou développement local, gestion de projets, sociologie;
- Parfaite maîtrise des méthodes et outils d'évaluation ;
- Compétences méthodologiques complémentaires en développement local et communautaire ;
- Capacités de recherche, d'analyse et de restitution éprouvées – des travaux de recherche en développement local et communautaire constituent un atout.

✓ **Langues :**

- Parfaite maîtrise du français, les documents requis sont à présenter en français et traduits en anglais ;
- La maîtrise des langues nationales (Kikongo et Lingala) constitue un atout ;
- La maîtrise de l'anglais est un atout.

D'autres profils jugés indispensables à la réalisation de cette consultation pourront compléter le/la consultant (e) chargé(e) de conduire cette évaluation.

Le/la consultant(e) devra jouir d'une intégrité et d'une indépendance parfaite. Il/Elle se doit donc d'être impartial(le) et autonome de toute structure ayant participé audit projet.

VII. SOUMISSION DES OFFRES

Les consultants intéressés devront soumettre :

- ✓ Une offre méthodologique détaillée relative à la méthodologie d'évaluation et un plan de travail détaillé pour conduire la mission, ainsi que la présentation de leur profil et des qualifications (CV) ;
- ✓ Une offre financière incluant l'ensemble des coûts encourus dans le cadre de la mission ;
- ✓ 3 références (noms, email, téléphone).

VIII. CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

Le/la consultant(e) sera évalué sur la base de la méthode de notation pondérée. L'attribution du contrat sera faite en fonction de l'évaluation des offres déterminée comme suit :

- ✓ Conformité aux TDR ;
- ✓ Obtention du meilleur score sur un ensemble prédéterminé de critères techniques et financiers spécifiques : critères techniques – 70%; critères financiers – 30%.

Seules les offres ayant obtenu un minimum de 70 points seront considérées pour l'évaluation financière.

Critères	Pondération	Note (points)
Offre technique	70%	
Critère A	Qualifications académiques de l'expert(e)	20
Critère B	Nombre moyen d'années d'expérience des experts • Au moins 10 ans d'expérience professionnelle. (max. 20 pts) • Au moins 7-9 ans d'expérience professionnelle. (max. 15 pts) • Au moins 5-7 ans d'expérience professionnelle. (max. 10 pts) Une expérience professionnelle inférieure à 5 ans n'est pas acceptable	20
Critère C	Compétences spécifiques dans le domaine considéré • Au moins 3 missions similaires réalisées. (max. 20 pts) • Au moins 2 missions similaires réalisées. (max. 15 pts) • Au moins 1 mission similaire réalisée. (max. 5 pts)	20
Critère D	Méthodologie et plan de travail	40
Offre financière	30%	
Score total	Score technique *0.7 + score financier *0.3	

IX. PAIEMENT ET PROCESSUS D'APPROBATION DE LA PERFORMANCE

Concernant les honoraires, ils seront versés de la façon suivante :

- ✓ 30% après acceptation du rapport initial ;
- ✓ 30% après acceptation des rapports provisoires ;
- ✓ 40% après acceptation des rapports définitifs intégrant les commentaires et amendements de l'atelier de validation accompagnés du rapport de fin de mission.

Pour le processus d'approbation, le superviseur et le groupe de référence du PNUD Congo devront évaluer le travail et la performance des consultants. Une certification (*Certification of Payment Form*) sera délivrée après chaque étape par le superviseur, pour indiquer la qualité des travaux et approuver le versement des tranches.

VI-ETHIQUE D'EVALUATION

La présente évaluation est conduite conformément aux principes développés dans les « Directives éthiques pour l'évaluation » de l'UNEG. Elle décrit les problèmes essentiels abordés dans l'élaboration et l'exécution de l'évaluation, y compris l'éthique d'évaluation et les procédures permettant de sauvegarder les droits et la confidentialité des personnes fournissant les informations. Ceci inclut notamment : les mesures prises pour garantir la conformité avec les codes juridiques régissant la collecte et l'analyse des données, particulièrement les autorisations nécessaires pour obtenir des informations concernant des enfants et/ou des adolescents ; les dispositions permettant de stocker et de préserver la sécurité des informations collectées et les protocoles garantissant l'anonymat et la confidentialité des sources d'information.

Le commanditaire de l'évaluation qui est le bureau pays du PNUD au Congo apportera les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires pour accompagner le processus jusqu'à la fin. Le PNUD devra aussi s'assurer de la dissémination et de l'utilisation des conclusions et des recommandations de l'évaluation afin de renforcer l'apprentissage avec les parties prenantes. Le processus d'évaluation sera piloté par le PNUD en concertation avec le SNU et le Ministère des grands travaux et de l'aménagement du territoire ainsi que Total E&P à travers un comité mixte de suivi.

Le Comité mixte de suivi aura pour rôle principal, le suivi du processus de l'évaluation finale du projet " Prévention de la jeunesse contre la radicalisation en République du Congo par le biais des mesures socio-économiques et activités pour une contribution positive au développement du pays et la consolidation de la démocratie " et la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation, en passant par les réunions de préparation et de suivi de la mission d'évaluation. De façon spécifique, le Comité de suivi aura à :

- Veiller à l'exécution harmonieuse de la Feuille de route du processus;
- Identifier les besoins d'assistance de l'équipe d'évaluation et y apporter des réponses idoines ;
- examiner, amender et valider tous les livrables de l'équipe d'évaluation ;
- S'assurer de la qualité du mapping des acteurs intervenant dans le processus de manière à garantir l'inclusion et la participation de tous ;
- Veiller à la cohérence d'ensemble et la qualité du rapport final de l'évaluation.

Le/la consultant(e) retenu(e) pour réaliser l'évaluation devra soumettre l'approche méthodologique, collecter et analyser les données, développer le projet de rapport, la présentation Power Point pour la restitution et le rapport final conformément aux termes de référence. Le/la consultant(e) pourra s'adresser au du Chargé de projet Jeunesse, pour tout appui sollicité pour la bonne conduite de la mission d'évaluation.

VIII – RÔLE DU PNUD :

Le PNUD garantira l'appropriation de l'exercice par la mise en place d'une équipe qui appuiera les consultants dans leur mission. Le PNUD en tant que commanditaire de l'évaluation s'engage aussi à fournir au consultant les données, documents techniques et autres études pertinentes disponibles, ainsi que l'appui administratif nécessaire pour les contacts avec les milieux professionnels et des autorités du pays. Le PNUD s'assurera de la dissémination et l'utilisation des conclusions et recommandations de l'évaluation afin de renforcer l'apprentissage avec les parties prenantes.

IX – CALENDRIER ET DUREE DE LA MISSION :

La mission aura une durée de vingt (20) jours incluant les délais de validation des livrables suivant le Rythme de remise des rapports indiqué plus haut.

X – COUT DE L'EVALUATION :

XI. ANNEXES

Annexe 1 : Modèle de rapport d'évaluation

- 1) Titre et pages de démarrage
 - Nom de l'intervention d'évaluation
 - Calendrier de l'évaluation et date du rapport
 - Pays de l'intervention d'évaluation
 - Noms et organisations des évaluateurs
 - Nom de l'organisation initiant l'évaluation
 - Remerciements
- 2) Table des matières
 - Inclure les encadrés, schémas, tableaux et annexes avec les références des pages.
- 3) Liste des acronymes et abréviations
- 4) Document de synthèse (une section indépendante de 3-4 pages y compris les principales conclusions et recommandations)
- 5) Introduction
- 6) Description de l'intervention
- 7) Etendue de l'évaluation et objectifs
- 8) Approche et méthodes d'évaluation
- 9) Analyse des données
- 10) Dédutions et conclusions

- Résultats et conclusions globaux (y compris des réponses aux questions principales d'évaluation)
 - Résultats et conclusions par effet (sous-section spécifique y compris sur le genre)
 - Conclusions globales

- 11) Recommandations
 - Recommandations globales (y compris les recommandations produites de répondre aux questions principales d'évaluation et sous-section spécifique y compris sur le genre)
 - Les axes stratégiques d'orientation pour la période 2018-2021.

- 12) Enseignement tirés
 - sous-section spécifique y compris sur le genre

Annexe 2 : Annexes du rapport

- TDR pour l'évaluation
- Matrice de conception d'évaluation
- Programme de travail de la mission
- Liste des personnes ou groupes interviewés ou consultés et des sites visités
- Liste de la bibliographie consultée
- Cadre des résultats du programme
- Tableaux de résumé des déductions